

Service instructeur
Direction de la Solidarité
Service Insertion et
Développement Local
Service consulté

4^{ème} Commission - N° 2008/I-6e/05

**BUDGET PRIMITIF 2008
INSERTION ET AUTONOMIE
Politique H01**

Résumé : Le projet de budget 2008 pour l'insertion et l'autonomie intègre les conséquences des transferts de compétences en matière de RMI, de contrats aidés, et celles liées à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a confié, notamment, le pilotage intégral du Fonds d'Aide aux Jeunes aux Départements. Ce budget consolide la politique du Conseil Général dans le domaine de l'insertion tant sociale que professionnelle des publics en difficulté, jeunes et adultes.

Il progresse de 1,86 % pour atteindre le volume de **60 865 028 €**.

Alors que la fraction la plus pauvre de la population s'est encore écartée de la moyenne des revenus, comme en témoignent les études nationales sur le sujet, le Département constitue un acteur essentiel pour la mise en œuvre et la poursuite d'une politique publique de solidarité aux côtés des autres collectivités locales, des associations et partenaires de l'action sociale qui agissent pour lutter contre l'exclusion.

Le budget inclut l'ensemble des crédits liés à l'insertion.

Dépenses Insertion	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
Fonctionnement	59 538 941,00 €	60 570 028,00 €	1,73%
Investissement	212 881,00 €	295 000,00 €	38,58%
Total	59 751 822,00 €	60 865 028,00 €	1,86%

En matière d'insertion, le Département consolide - à travers ce budget - les conséquences de la décentralisation, en particulier celles liées au RMI et aux contrats aidés, au FAJ, et à la prévention spécialisée.

Recettes Insertion	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
Fonctionnement	36 007 045,00 €	30 156 633,00 €	-16,25%
Investissement	20 000,00 €	19 865,00 €	-0,68%
Total	36 027 045,00 €	30 176 498,00 €	-16,24%

La diminution des recettes s'explique par l'incertitude sur l'attribution d'une somme au titre du Fonds de Mobilisation pour l'insertion qui s'élevait à 6 400 000 € l'année passée. Cette recette sera éventuellement inscrite en DM1 ou DM2.

La politique du Département s'articule autour de deux grands domaines que sont l'insertion des jeunes et l'insertion des adultes, auxquels il convient d'ajouter les interventions diverses en faveur de l'insertion et de l'autonomie.

I- L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

	AP	CP		TOTAL CP 2008
		I	F	
Programme H012 Insertion Adultes	- €	- €	2 110 000,00 €	2 110 000,00 €

La loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite « Loi Besson », visant à la mise en œuvre du droit au logement impose à la collectivité départementale de s'investir dans les questions de logement et d'habitat.

La loi a notamment instauré, dans chaque département, la mise en œuvre d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Le Plan 2003-2006 a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet de consultants et a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau Plan pour les années 2007 à 2010.

Celui-ci a intégré les nouveaux textes (loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement) et orientations (loi du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale).

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) constitue l'une des actions importantes de ce Plan.

Par ailleurs, suite à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département du Haut-Rhin a élaboré un nouveau règlement intérieur du FSL avec élargissement de ses interventions aux aides au maintien des énergies.

La réflexion se poursuivra, en 2008, quant à la mise en œuvre de l'aide aux impayés d'eau et de téléphone, comme le préconise la loi en référence.

LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le FSL est entièrement géré et animé par le Département depuis le 1^{er} janvier 2005 qui en est le principal financeur (1 850 000 € en 2007). En outre, des compléments de contributions sont versés par la Caisse d'Allocations Familiales (432 000 € en 2007), des communes, des bailleurs sociaux et des fournisseurs d'énergie.

1. Les dépenses :

1.1. Le logement :

Logement	CA 2006	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
Dépenses	1 345 470,00 €	1 350 000,00 €	1 570 000,00 €	16%

L'augmentation est due à plusieurs éléments qui se conjuguent.

D'une part, au développement amorcé en 2007, des mesures **d'Accompagnement Social Lié au Logement** (ASLL), consécutif à une sollicitation accrue de ces mesures par les travailleurs sociaux et au subventionnement d'actions, telles que celles portées par les associations Espoir à Mulhouse, Sahel Vert, Silone.

Des expérimentations visant à prévenir les impayés de loyers sont envisagées conformément aux engagements pris dans le cadre du PDALPD.

L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a confirmé, courant 2007, sa participation financière à d'importants projets de renouvellement urbain de quartiers d'habitat social, projets qui se concrétiseront en 2008 et pourront avoir un impact sur le FSL (accroissement des aides à l'accès dans les nouveaux appartements des habitants relogés, mesures d'ASLL...).

D'autre part, à compter de 2008, le FSL subventionnera des associations qui interviennent dans le domaine du logement des publics défavorisés, telles qu'ACTILOG, la CLCV, le Portail, le Foyer des Jeunes Travailleurs géré par ACCES, sous réserve de la sollicitation du Conseil Général par ces structures. Ces associations relevaient auparavant des crédits d'insertion du budget RMI, crédits transférés vers le budget FSL.

Par ailleurs, la loi sur **le droit au logement opposable**, votée en 2007, confirme le rôle de l'Etat en tant que garant du droit au logement, tout en lui donnant la possibilité de déléguer sa compétence aux collectivités qui en font la demande.

Six catégories de demandeurs sont considérées comme les plus prioritaires et peuvent prétendre à un logement. Une attention particulière devra être portée aux personnes ayant des problématiques multiples et n'étant pas à même de les gérer seules.

Ainsi, cette loi, qui entrera en vigueur en 2008, pourra-t-elle avoir également une incidence sur le nombre d'aides à l'accès au logement et sur les mesures d'ASLL, susceptibles d'être davantage sollicitées, tant sur le plan individuel que collectif.

Afin de permettre au dispositif FSL pour le volet logement de faire face à l'ensemble de ses missions, au titre des aides à l'accès, au maintien locatif et du financement de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement, individuelles ou collectives, il est proposé d'inscrire un crédit de **1 570 000 €**.

1.2. L'énergie :

Energie	CA 2006	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
Dépenses	558 394,00 €	500 000,00 €	540 000,00 €	8%

Le FSL Energie est opérationnel depuis le 1^{er} avril 2006. A ce titre, le Département s'est entouré de trois partenaires : la CAF, les Villes de Colmar et Mulhouse, qui assurent la gestion comptable et financière du dispositif, ainsi que le secrétariat administratif du fonds.

L'aide à l'énergie, suite à une montée en charge conséquente après sa mise en place, connaît une certaine stabilisation de ses dépenses.

Une révision des critères d'attribution des aides à l'énergie devrait participer au maintien de cet équilibre pour l'année 2008.

Cependant, l'objectif du dispositif, qui est d'éviter la coupure d'énergie au sein des foyers haut-rhinois en grande difficulté, sera activement poursuivi.

Il sera, ainsi, recherché le développement d'actions de prévention des impayés d'énergie, conformément aux engagements pris dans le cadre du PDALPD.

La loi du 13 août 2004, qui a transféré l'entière gestion du FSL aux Départements, a aussi confié à ceux-ci la gestion de l'aide aux **impayés d'eau** et aux services téléphoniques. A ce jour, ces deux services à la population ne sont pas assurés par le secrétariat FSL, mais font partie des missions qu'il se doit de mettre en place.

Ils sont, toutefois, pris en charge par le biais d'autres dispositifs d'aide départementaux, (secours et Allocations d'Aide à l'Enfance).

Afin de permettre au dispositif FSL pour le volet énergie de faire face à ses missions, il est proposé d'inscrire un crédit de **530 000 €**, et une somme de **10 000 €** pour l'aide aux impayés d'eau.

2. Les recettes :

2.1. Le logement et l'énergie :

Logement et Energie	CA 2006	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
Recettes	726 506,00 €	740 000,00 €	740 000,00 €	0%

Il est prévu d'inscrire en recettes un montant de **620 000 €**, correspondant à la réévaluation de la dotation de transfert de l'Etat dans le cadre de l'aide au logement, et une somme de **120 000 €**, pour l'aide à l'énergie.

2.2. Les frais de gestion :

Frais de gestion	CA 2006	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
Recettes	230 711,00 €	140 000,00 €	200 000,00 €	43%

Il est également prévu d'inscrire, en recettes, un montant de **200 000 €** relatif aux frais de gestion estimés du Secrétariat FSL.

2.3. Le Programme Social Thématique :

PST	CA 2006	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
Recettes	19 865,00 €	20 000,00 €	19 865,00 €	-1%

Une aide de l'ANAH d'un montant maximum de 19 865 € est attribuée au Département au titre de l'année 2007, troisième année du suivi et de l'animation du 5^{ème} Programme Social Thématique (PST) départemental, pour la période 2005 à 2007.

Il s'agit du dernier versement au titre du 5^{ème} PST départemental. Il sera effectué en une fois à la fin de l'opération, courant 2008.

II- L'INSERTION JEUNES ET ADULTES

1) L'INSERTION DES JEUNES

Le budget proposé pour l'insertion des jeunes s'élève à **3 113 240 €**. Cette politique se décline autour de plusieurs axes, notamment :

- le financement, à 100 % à partir de 2007, des associations de prévention spécialisée, avec un paiement mensuel de la dotation globale, conformément aux nouvelles dispositions légales,
- la poursuite du renforcement de la prévention spécialisée sur le territoire départemental, de la consolidation de l'équipe de prévention spécialisée municipale mulhousienne, de la mise à disposition d'un éducateur à mi-temps pour la classe-relais de Mulhouse, de l'action des éducateurs dans les collèges,
- le lancement d'une réflexion quant à l'opportunité de la constitution à terme d'une structure unique départementale de prévention spécialisée et la mise en place d'outils de suivi réguliers et rencontres en cours d'année,
- la poursuite de l'engagement avec les Ateliers de la Piste Achille Zavatta, du soutien à l'opération Ville, Vie, Vacances, de l'action du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires et du Fonds d'Aide aux Jeunes.

L'ensemble de ces actions est développé dans le rapport « Politique de la Ville, Prévention et Insertion ».

2) L'INSERTION DES ADULTES

Le budget primitif 2008 est de **54 846 432 €** au titre de la politique départementale d'insertion.

Il inclut l'ensemble des crédits mobilisés dans le cadre de la politique départementale d'insertion, notamment en matière de RMI, de Contrats aidés (Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité et Contrats d'Avenir), la participation du Département aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) qui succèdent aux Contrats de Ville, le financement des Centres Socio-culturels. Ces actions sont également développées dans le rapport « Politique de la Ville, Prévention et Insertion ».

III- LES INTERVENTIONS DIVERSES EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE

	AP	CP		TOTAL CP 2008
		I	F	
Programme H012 Insertion Adultes	15 000,00 €	15 000,00 €	630 356,00 €	645 356,00 €

Le Département, au titre de l'autonomie, soutient divers programmes d'actions.

Le montant global du crédit inscrit pour ces actions s'élève à **645 356 €**.

Interventions diverses	CA 2006	BP 2007	BP 2008	Variation BP 2007/2008
FIS	202 568,00 €	265 974,00 €	190 000,00 €	-28,56%
Services Sociaux Conventionnés	395 328,00 €	340 000,00 €	333 000,00 €	-2,06%
Aides financières individuelles	86 477,00 €	85 000,00 €	90 000,00 €	5,88%
Actions diverses	45 406,00 €	33 700,00 €	32 356,00 €	-3,99%

➤ **Le Fonds d'Intervention Sociale (FIS) :**

Le Département, par l'intermédiaire du FIS, apporte son soutien à différentes associations et organismes à caractère social et sanitaire, ou à des associations qui interviennent pour soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés.

Il est proposé une enveloppe globale de **190 000 €** au titre de l'année 2008.

Suite à l'étude-diagnostic, réalisée en 2006, et à ses préconisations concernant l'utilisation des subventions hors RMI par les associations et organismes relevant des services de la Solidarité, la procédure technique pour l'attribution des subventions a été revue. Ainsi, les services procèdent désormais à l'instruction des demandes, selon des grilles d'analyse et un suivi renforcé des structures, en vue de la présentation à la Commission Permanente.

➤ **Les autres subventions :**

▪ **Services sociaux conventionnés :**

Dans ce budget, est également prise en compte la contribution du Conseil Général au financement des services sociaux (CAF) conventionnés avec le Département, pour lequel un crédit de **333 000 €** a été inscrit.

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin sollicite un désengagement progressif de son concours à la mise en œuvre des missions d'action sociale polyvalente de secteur. Cette décision a été évoquée lors d'une rencontre entre le Président du Conseil Général et le Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Le Département du Haut-Rhin en a été saisi officiellement par la Caisse d'Allocations Familiales. Une réflexion est engagée entre les deux institutions afin de mettre en œuvre graduellement ce processus.

▪ **Les aides financières individuelles :**

Les aides financières individuelles étaient anciennement appelées « secours Service Social Départemental – aides aux indigents ».

Ce secours financier du Département, géré par le Service d'Expertises en Travail Social (SETS), est une aide exceptionnelle qui répond à un besoin exceptionnel, une situation conjoncturelle. Il apporte un soutien financier au demandeur afin de l'aider à restaurer ou à développer une autonomie de vie ; la dimension insertion professionnelle et sociale est particulièrement prise en compte. Ces secours financiers ne se substituent pas aux prestations légales de droit commun.

Pour 2008, le montant des crédits inscrits pour cette action s'élève à **90 000 €**, afin de faire face à l'augmentation de la précarité.

▪ **Autres actions diverses :**

Elles concernent essentiellement la prise en charge d'indemnités pour les membres de la Commission d'Aide Sociale, des frais d'actes et de contentieux, de frais de participation à l'ODAS et divers, d'équipement de diverses associations.

Pour 2008, il est proposé d'inscrire **32 356 €** pour ces actions dont la liste figure en annexe au présent rapport.

En conclusion, je vous propose, concernant :

➤ **Les décisions de principe :**

- d'adopter les orientations générales du rapport Insertion et Autonomie,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des crédits de paiement votés, pour l'examen des demandes nouvelles en cours d'année et la signature des conventions et avenants correspondants,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation d'une convention d'organisation portant sur le désengagement progressif de la Caisse d'Allocations Familiales.

➤ **L'inscription budgétaire :**

- d'inscrire un crédit de **2 110 000 €**, correspondant à la participation financière du Département au FSL,
- d'inscrire un crédit de **190 000 €**, pour le Fonds d'Intervention Sociale, conformément à l'avis de la 4^{ème} Commission,
- de verser les participations correspondantes aux interventions diverses en faveur de l'insertion et de l'autonomie, mentionnées dans le rapport et son annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Charles Buttner', with a large loop at the start and a vertical line extending downwards.

Charles BUTTNER

Annexe
Rapport Insertion et Autonomie
BP 2008

I- Pour l'insertion par le logement

	Subventions en €	Objet	Imputation
FSL	2 110 000 €		
dont	1 570 000 €	Volet Logement	Env 2108
dont	540 000 €	Volet Energie	Env 80459
		Donner délégation à la Commission Permanente pour signer toute convention y afférent.	H 012 Chapitre 65

III- Pour les interventions diverses en faveur de l'autonomie

	Subventions en €	Objet	Imputation
Fonds d'Intervention Sociale	190 000 €	Délégation à la Commission Permanente pour la prise en compte des demandes réceptionnées à ce jour et pour l'examen des demandes nouvelles.	H 012 Chapitre 65

Autres : Secours, accès aux soins, service social

	Subventions en €	Objet	Imputation
Diverses associations	15 000 €		H012 Chapitre 204
Contribution organismes privés pour participation au SSD	333 000 €	Autorisation de verser cette participation à la CAF (Circonscription CAF Mulhouse Nations). Délégation à la Commission Permanente pour la signature d'une convention d'organisation (désengagement progressif de la CAF).	H01 Chapitre 65

	Subventions en €	Objet	Imputation
Divers :			
Remboursement aux CCAS et autres établissements publics	12 000 €		H01 Chapitre 011
Frais d'actes et de Contentieux	200 €		H01 Chapitre 011
Aides financières individuelles	90 000 €	Paiement de secours individuels aux personnes en difficulté	H012 Chapitre 65
ODAS et divers	5 156 €		H012 Chapitre 011